

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 09 décembre 2020

N° 24

Objet : Programme Local de
l'Habitat - signature de
l'avenant n° 2 à la convention
2019/2020 entre Provence Alpes
Agglomération et l'Agence
d'Urbanisme du Pays d'Aix -
Durance

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1^{er} du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Eric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient absents :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Leticia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

Etaient représentés :

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

Etaient excusés :

BARDIN Chantal, BAUDOUT Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-legu.com

99_DE-004-200067437-20201209-24_09122020

Monsieur Paul GERARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Le 26 juin 2019, par délibération N° 31, le Conseil d'Agglomération de Provence Alpes Agglomération a approuvé le principe de confier à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance (AUPA) l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et autorisé, à cette fin, la Présidente à signer une convention pluriannuelle.

Ultérieurement, par délibération N°45 du 4 décembre 2019, le Conseil d'Agglomération de PAA a approuvé le principe de la signature d'un premier avenant à la convention, par lequel furent précisés, sur la base du Cahier des Charges établi par le Service Planification Urbanisme Habitat :

- le programme de travail sur les deuxième et troisième phases de l'élaboration du PLH, à savoir, respectivement, l'établissement du Document d'Orientations Stratégiques et la définition du Programme d'Actions,
- les modalités d'accompagnement de PAA par l'AUPA lors des différentes étapes d'approbation du PLH ; dans un premier temps au niveau de la prise en compte des remarques et réserves éventuellement formulées par les communes membres de l'agglomération dûment consultées, ainsi que, dans un second temps, lors de la présentation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) puis de l'intégration dans le document final des remarques éventuellement formulées par l'Etat et le CRHH.
- l'engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un observatoire partenarial de l'habitat et du PLH,
- les conditions de mise en œuvre et de suivi opérationnel du PLH.

De même, le montant de la subvention allouée plus spécifiquement pour l'année 2020 fut confirmé.

Toutefois, eu égard à la crise sanitaire et de ses conséquences notamment au niveau du calendrier des élections municipales, l'échéancier initial n'a pu être respecté. Ainsi, après restitution des conclusions du diagnostic à l'occasion d'un Comité de Pilotage qui s'est déroulé au mois de février 2020 et auquel assistaient les représentants des communes membres de PAA ainsi que les personnes morales associées, l'engagement de la phase 2, prévu aussitôt après, a dû être reporté au mois de septembre 2020, après présentation de la démarche en Conférence des Maires. De fait, l'échéancier initial de l'élaboration du PLH a dû être revu ; l'achèvement de la mission d'élaboration et la restitution du PLH, initialement envisagés en décembre 2020, sont ainsi prévus pour le mois de juin 2021.

Ces modifications doivent être mentionnées dans un second avenant à la convention initiale qui définira le programme de travail et la participation financière de PAA pour l'année 2021.

A ce titre, compte tenu des dépenses supplémentaires occasionnées par ce report, la participation financière de PAA pour l'année 2021 est évaluée à 10 000 €, ce qui permet de rester dans le coût d'intervention initialement inscrit au Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), soit 100 000 €, et de bénéficier de l'aide financière accordée à ce titre à hauteur de 50 %.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/12/2020

Application système E-legis'io.com

99_DE-004-200067437-20201209-24_09122020

Ceci exposé, il vous est proposé

- de valider le nouvel échancier
- d'approuver l'avenant N°2 à la convention 2019 / 2020 intervenant entre Provence Alpes Agglomération et l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance ci-annexé,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer cet avenant,
- de dire que les dépenses afférentes à l'année 2021 sont inscrites au budget correspondant.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PRÉFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée e-legalite.com

99_DE-004-200067437-20201209-24_09122020

